



PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de La Cabanasse

dossier n° DP 066 027 23 D0022

date de dépôt : 04 septembre 2023

affiché le 04 septembre 2023

demandeur : GNS CONSEILS

représenté par Monsieur COHEN Yoni

pour : installation panneaux photovoltaïques en
toiture

adresse terrain : 15 AV DU HAUT CONFLENT
à La Cabanasse (66210)

ARRÊTÉ N°
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de La Cabanasse

Le maire de La Cabanasse,

Vu la déclaration préalable présentée le 04 septembre 2023 par GNS CONSEILS, représenté par COHEN Yoni demeurant 5 Rue Du Général Bertrand, PARIS (75007);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour installation panneaux photovoltaïques en toiture ;
- sur un terrain situé 15 Av Du Haut Conflent, à La Cabanasse (66210) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les règles générales d'urbanisme et en particulier l'article L122-1 et suivants (loi montagne) ;

Vu la loi du 31 décembre 1913, modifiée, sur les monuments historiques ;

Vu le PLU approuvé en date du 01/06/2007 ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France en date du 12/09/2023 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les prescriptions de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France annexées au présent arrêté seront rigoureusement respectées.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A La Cabanasse

Le 14 septembre 2023

Le maire,

